



L'internat est un espace d'accueil où les élèves doivent pouvoir trouver des conditions de vie favorables au travail scolaire, à leur épanouissement personnel dans un climat de confiance grâce au respect des valeurs liées à la vie en collectivité. Il vient compléter le règlement intérieur général de chaque établissement.

## MA PRÉSENCE À L'INTERNAT

### • OUVERTURE DE L'INTERNAT

L'internat est ouvert du lundi 16h20 au vendredi 8h00 à l'exception des vacances scolaires.

**Dépôt des bagages :** Le lundi matin à mon arrivée et le vendredi matin avant mon départ, je dépose mes bagages dans le local prévu à cet effet (local fermé à clé). L'établissement n'est en aucun cas responsable des bagages laissés dans les couloirs.

**L'accès à l'internat en journée n'est pas autorisé.**

Mes horaires à l'internat se présentent comme suit :

|                 |                                                                        |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| 07h00 :         | Lever                                                                  |
| 07h15 à 07h40 : | Ouverture du self - Petit déjeuner (obligatoire)                       |
| 07h45 :         | Sortie du self - Fermeture                                             |
| 08h00 :         | Fermeture de l'internat (dépôt de clé de chambre)                      |
| 16h20 à 17h00 : | Goûter (obligatoire)                                                   |
| 16h20 à 17h10 : | Temps libre après pointage                                             |
| 17h10 :         | Pointage étude                                                         |
| 17h15 à 18h30 : | Étude surveillée obligatoire                                           |
| 18h30 à 19h00 : | Temps libre                                                            |
| 19h00 à 19h15 : | Ouverture du self - Dîner                                              |
| 19h45 :         | Sortie du self - Fermeture                                             |
| 20h00 à 21h30 : | Soirée (voir point correspondant dans le règlement intérieur internat) |
| 21h30 :         | Je suis dans ma chambre                                                |
| 22h00 :         | Extinction des lumières                                                |

### • MES SORTIES AUTORISÉES

Avec l'accord de mes responsables légaux et sous leur responsabilité, j'ai la possibilité de sortir en ville, NON ACCOMPAGNÉ(E) PAR UN PERSONNEL DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE, le mercredi après-midi de 16h20 à 17h10, après avoir badgé. Je suis tenu(e) de signaler mon retour au Responsable d'Internat ou à un éducateur de vie scolaire. **Mes sorties en ville seront partiellement ou totalement supprimées en cas de problème de discipline.**

#### Organisation du mercredi après-midi :

|                                                                                                       | de 14 h à 16 h 20           | 16 h 20 | de 16 h 20 à 17 h 10                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------|----------------------------------------|
| 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Le Cleusmeur/SFND*                                               | Animations                  | Goûter  | Sortie possible<br>(avec autorisation) |
| CAPa 1 et 2 SAPVER Le Cleusmeur<br>Seconde SFND                                                       |                             |         |                                        |
| 2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Term SAPAT Le Cleusmeur<br>1 <sup>ère</sup> et Terminales SFND | Cours<br>(de 13h20 à 16h20) |         |                                        |

\*Pointage départ SFND à 13h30 - Pointage arrivée Le Cleusmeur à 13h45.

Des précisions du programme d'animation me seront apportées après la rentrée.

#### Uniquement aux responsables légaux des élèves internes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, CAPa1, CAPa2 :

Dès le début d'année, mes responsables légaux choisissent la possibilité que je puisse quitter l'internat dès la fin des cours du mercredi à 12h20 ou après le repas. Mon retour dans l'établissement s'effectuera le jeudi matin.

**Les sorties ne sont pas autorisées sauf pour raisons médicales, activités extra-scolaires..., avec l'accord préalable de mes représentants légaux.**

### • MES ABSENCES À L'INTERNAT

Mes absences à l'internat doivent être justifiées par mes responsables légaux par mail : [internat@cleusmeur.net](mailto:internat@cleusmeur.net). Mes sorties exceptionnelles font l'objet d'une demande écrite à l'avance et sont soumises au Responsable de l'Internat au plus tard la veille à 17h.

**Pour toutes informations, mes responsables légaux peuvent contacter le Responsable de l'Internat les lundis, mardis, mercredis et jeudis à partir de 17h00 au 06.80.30.62.34 ou par mail à : [internat@cleusmeur.net](mailto:internat@cleusmeur.net)**

## MON COMPORTEMENT DANS LES LOCAUX



- **MA SÉCURITÉ DANS LES LOCAUX**

**Les dispositifs de sécurité sont une protection pour tous. Il m'est strictement interdit de les toucher.**

Les affiches apposées dans les couloirs indiquent les consignes de sécurité à observer et le tracé des voies d'évacuation. En cas de début d'incendie, j'alerte immédiatement le Responsable de l'Internat ou l'agent de nuit. Pour des raisons de sécurité, je ne dois pas utiliser de multiprises, d'appareils chauffants (bouilloires, radiateurs, résistances chauffantes...), de **déodorants "aérosol"**, ou toutes sources de flamme. **Les fers à lisser et sèche-cheveux sont tolérés et je dois impérativement les débrancher après utilisation.** Enfin, l'accès aux escaliers de secours est strictement réservé aux évacuations d'urgence. L'utilisation à un autre usage fera l'objet de mesures éducatives.

- **MON HYGIENE ET MA SANTE**

Je dois veiller à mon hygiène corporelle de manière quotidienne par respect pour moi et pour mes camarades. Je suis autorisé(e) à prendre des douches de 18h30 à 21h00 et de 7h00 à 7h30. **Je ne suis pas autorisé(e) à conserver des médicaments dans ma chambre. Je dois les remettre au Responsable de l'Internat, accompagnés de la prescription médicale à jour. La non remise des traitements médicaux au Responsable de l'Internat engage la responsabilité de mon responsable légal.**

- **UTILISATION DU TÉLÉPHONE**

Je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone portable ou de sources musicales durant l'étude sauf accord de l'éducateur après demande. Il m'est interdit d'utiliser mon téléphone sur tous les temps de repas. Récupération du téléphone dans la soirée à la demande des responsables légaux. Mes appareils peuvent être confisqués si je ne respecte pas ces règles.

- **MON ACCES AUX CHAMBRES ET MA CIRCULATION DANS LES COULOIRS DE L'INTERNAT**

Je n'ai pas d'accès à ma chambre de 8h00 à 16h20. Je dois **prévoir tout** mon matériel (notamment scolaire) nécessaire pour toute la journée avant de descendre le matin. **Tout manquement fera l'objet de mesures éducatives.** Je remets la clef de ma chambre sur le tableau des clés à 8h00 au plus tard. Toute clé perdue ou cassée engage la responsabilité financière de mes responsables légaux.

**IL EST INTERDIT AUX GARÇONS DE SE RENDRE DANS LES COULOIRS ET DANS LES CHAMBRES DES FILLES ET VICE-VERSA.**

**Je dois AVOIR UNE TENUE CORRECTE À TOUT MOMENT.** En effet, le personnel d'encadrement est habilité à circuler dans tout l'établissement et à intervenir quelle que soit l'heure.

Le port de chapeau, casquette, ou capuche est proscrit.

Mes déplacements se font **dans le calme**. Je respecte le travail et/ou le repos de mes camarades. A 21h30, le calme est exigé.

Il est également interdit de sortir toute nourriture et vaisselle provenant du self hors de ce lieu, et ce, quel que soit le repas.

- **RESPECT DES BIENS ET DES LOCAUX**

Un état des lieux est fait en début et fin d'année scolaire. Des contrôles sont effectués en cours d'année. Toute dégradation engage la responsabilité financière de mes responsables

**Ménage individuel : ma chambre doit être rangée et mon lit fait avant de descendre le matin.** Je suis responsable en totalité de la propreté et du rangement de ma chambre. Un ménage soigné est exigé 1 fois par semaine. Avant de quitter l'internat, je dois absolument m'assurer que les fenêtres soient fermées et les lumières éteintes. Je ne dois pas oublier de débrancher sèche-cheveux, fer à lisser et chargeur de téléphone après chaque utilisation sous peine de mesures disciplinaires. Aucun objet ne doit être jeté par les fenêtres.

**Ménage collectif** : Il sera effectué 1 fois par semaine.

#### MON ENGAGEMENT

Mon admission à l'internat m'engage à respecter les règles essentielles de toute vie en collectivité : le respect des autres (élèves et adultes), des lieux de vie, du temps d'étude, du matériel confié et des affaires de mes camarades. Un langage poli ainsi qu'une tenue correcte seront exigés.

***En ne respectant pas le présent règlement, je suis passible de mesures éducatives et/ou disciplinaires (voir Règlement Intérieur Général) pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat.***

#### LE TROUSSEAU DE L'INTERNAT EST COMPOSE

- ☞ De 2 poubelles (pour le tri),
- ☞ De linges de toilette,
- ☞ De draps, couvertures ou couettes, alèses imperméables. Les sacs de couchage ne sont pas tolérés,
- ☞ D'un oreiller et d'une taie d'oreiller,
- ☞ De cintres et de chaussons,
- ☞ D'un produit à récurer et d'une éponge avec une face scotch-brite.
- ☞ Un gobelet réutilisable pour la Vie Scolaire
- ☞

**Tout le matériel et les vêtements sont à marquer aux nom et prénom de l'élève.**

- **J'ai signé le Règlement Intérieur de l'étude.**